

Marseille le 30 mars 2010

Nous avons à l'ordre du jour de ce CHS, un point relatif aux troubles psychosociaux - concepts et pistes de prévention. Lors d'un groupe de travail du 2 mars dernier, les Médecins de Prévention, appuyés par l'Inspecteur Hygiène et Sécurité ont présenté le diaporama réalisé par la DPAEP sur ce thème.

Les agents de la Trésorerie de Marseille 3^{ème} et 14^{ème} arrondissement sont en grève aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que, ils le disent eux même, ils n'en peuvent plus !

Ils ont pourtant tiré la sonnette d'alarme par l'intermédiaire d'une pétition le 10 février 2010 dans laquelle ils exprimaient :

- ✓ Des conditions d'accueil qui ne permettent pas une réception correcte des contribuables qui parfois en viennent aux mains induisant une pression terrible au guichet
- ✓ l'impossibilité d'accueillir les personnes à mobilité réduite
- ✓ les difficultés pour bénéficier d'une réelle pause méridienne et des conditions de restauration normales pour déjeuner
- ✓ les difficultés pour pouvoir bénéficier de leur droit à congés en raison de l'insuffisance d'effectifs.

Certains d'entre eux ont rencontré un Médecin de Prévention. Que s'est il passé ? Rien !

Est-ce normal qu'il ne se passe rien ?

- ✓ Assurément non puisque la DPAEP, comme beaucoup d'administrations ou d'entreprises, semble vouloir traiter du sujet des troubles psychosociaux.
- ✓ Assurément non puisque le diaporama précité précise que : « construire les modalités de prise en charge adaptées implique d'analyser ce qui s'est passé et d'essayer d'entendre de qui s'exprime ». L'analyse a-t-elle été faite ? Non !

Il est vrai que l'administration du Trésor Public n'a pas été représentée au groupe de travail du 2 mars et donc qu'elle méconnaît probablement les pistes de prévention des risques psychosociaux.

Les propositions faites par la direction locale lors de sa visite sur place n'ont pas été de nature à rassérer les agents de la Trésorerie qui ont souhaité collectivement exprimer par la grève les nombreuses contraintes qu'ils subissent, en particulier en raison d'un manque patent de personnels.

Les représentants FO DGFIP des Bouches du Rhône demandent que le CHS DI prenne l'initiative de charger les acteurs concernés d'une analyse globale par une approche individuelle puis collective pour mesurer, objectiver ces situations de mal être au travail afin que la direction locale du Trésor Public en tire toutes les conséquences.

Il est plus que nécessaire de passer de la théorie à la pratique.

Les représentants FO